

# SYNDICAT intercommunal POUR LA DESTRUCTION DES RÉSIDUS URBAINS

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU 4 MARS 2020

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le vingt-sept février par suite de l'absence de quorum.

### SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020

#### Présents

##### CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE  
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE

##### CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE  
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE  
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE

#### Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	13

L'an deux mille vingt, le quatre mars à onze heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt-huit février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GRIS, Président du Syndicat Intercommunal.

#### SEANCE DU 4 MARS 2020

#### Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

#### Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE  
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT  
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT  
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE  
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE  
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE  
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE  
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE  
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE  
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE  
Blandine THOLANCE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Fabienne DEVEZE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT  
Khattari EL HAIMER, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT  
Pierre-Claude DESSAIGNES, DELEGUE SUPPLEANT

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques

IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
<b>QUORUM</b>	:	<b>PAS NECESSAIRE</b>

<b><u>Délégués présents</u></b>	<b>:</b>	<b>6</b>
<b><u>Pouvoir</u></b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	<b>:</b>	<b>7</b>

L'an deux mille vingt, le quatre mars à onze heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le **xxxx**, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GRIS, Président du Syndicat Intercommunal.

## **RÉUNION DU 4 MARS 2020**

**Le Président** ouvre la séance à 11 heures.

**Monsieur Julien LORENZO**, représentant la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Approbation de la modification des statuts
- Création de postes - modification du tableau des effectifs
- Fixation de la durée d'amortissement des biens renouvelables
- Convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets ménagers entre le SIDRU et la CUGPS&O
- SITRU – Convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des ordures ménagères collectées sur les communes du Port-Marly et de Maisons-Laffitte
- Avenant n°11 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre de traitement des déchets ménagers et assimilés multi filières Cyrène et d'une déchetterie
- Avenant n°2 au contrat de délégation de service public HELYSEO
- Avenant à la convention de sous-occupation temporaire – TRYON
- Questions diverses

**Le Président** informe les élus que, lors de la séance qui devait avoir lieu la semaine dernière, il a discuté des points importants avec les élus présents afin de connaître leur avis, mais que les votes auront lieu lors de la séance d'aujourd'hui.

<b>COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT</b>
---

**Le Président** rend compte des actes pris dans le cadre de sa délégation.

Le comité syndical prend acte de la décision du Président prise dans le cadre de sa délégation.

<b>APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS</b>
---

**Le Président** présente le rapport et informe que ces nouveaux statuts ont été discutés avec les Présidents des intercommunalités Messieurs Pierre FOND et Philippe TAUTOU, car aucune

modification ne peut avoir lieu sans une discussion préalable avec eux.

Il souligne que le nombre de titulaires et de suppléants délégués au sein du comité syndical est divisé par deux, mais que les proportions sont maintenues pour la gouvernance. Il annonce qu'il sera demandé à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPS&O) et à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), lors de la désignation de leurs délégués, dans la mesure du possible, de ne pas flécher les titulaires et les suppléants afin qu'un suppléant puisse remplacer n'importe quel titulaire à l'intérieur de l'EPCI et donc à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération ou à l'intérieur de la Communauté Urbaine.

**Monsieur MOLINA** demande quelles seront les personnes concernées.

**Le Président** répond que les personnes concernées sont les membres de la Communauté d'Agglomération et à la Communauté Urbaine. En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération et compte tenu du cantonnement de la dette, il imagine que le bon sens sera de désigner des représentants parmi les conseillers communautaires des communes concernées et ajoute que c'est le seul point pour lui aujourd'hui. Il explique que, pour la Communauté Urbaine, les délégués seront désignés en fonction des candidatures, mais pas forcément des communes actuellement adhérentes puisque celles qui viennent dans le futur syndicat SIDRU/SIVaTRU ne sont pas forcément adhérentes. Il ajoute que les volumes de tout le territoire passent par l'incinérateur d'AZALYS ou de Thiverval et qu'ainsi toutes les communes viennent au centre de tri qu'elles soient adhérentes à l'ancien syndicat ou non. Il ajoute que, lors des prochaines élections, les délégués dans les syndicats, notamment dans le SIDRU, seront forcément des conseillers communautaires.

Une élue intervient pour demander si cela sera vraiment obligatoire.

**Le Président** répond par l'affirmative puisque c'est la loi, mais ajoute que ce point doit être vérifié.

Une élue poursuit et cite son cas personnel. En effet, elle annonce qu'elle souhaite poursuivre ses activités au sein du syndicat, mais qu'elle n'a pas souhaité poursuivre son rôle d'adjoint et qu'elle ne sera donc pas conseillère communautaire. Elle ajoute que cela l'attristerait de devoir arrêter tous les travaux auxquels elle a participé au sein du syndicat.

**Le Président** répond qu'il s'agit de la loi promulguée « engagement et proximité » qui spécifie la qualité de conseiller communautaire et que cela n'est aucunement lié à la modification des statuts. Il fait remarquer que, bien évidemment, la décision de conseillers municipaux pouvant participer et être candidats au comité syndical ne lui revient pas, mais que ce sera une discussion entre les communes concernées et la Communauté d'Agglomération en ce qui la concerne. Il précise que, pour lui, ce sera forcément un conseiller communautaire, mais que cela sera vérifié et que les éléments seront envoyés aux élus.

Il annonce qu'il a proposé à Monsieur Pierre FOND et à Monsieur TAUTOU d'élire deux Vice-présidents à la Communauté d'Agglomération, et deux à la Communauté Urbaine, mais il ajoute que ce sera le prochain exécutif du syndicat qui décidera si le nombre de Vice-présidents sera de quatre ou cinq, ce qui signifie de passer de sept à quatre pour le SIDRU.

**Le Président** présente la deuxième partie de ce rapport qui est le changement de nom. Il signale que Monsieur LORENZO et Monsieur BISCHEROUR ont fait partie du groupe de travail créé pour le choix du nom du nouveau syndicat. Il explique que les participants à ce groupe étaient des élus, mais aussi des personnes ne faisant partie d'aucun syndicat de façon à avoir du recul. Il rappelle qu'un nouveau nom a été souhaité pour effacer les anciennes images des deux syndicats et notamment, concernant le SIDRU, l'image des emprunts toxiques qui reste le marqueur actuel même si le sujet est réglé. Il mentionne que le cahier des charges demandait à ce que ce nom soit parlant et non plus des acronymes imprononçables.

Il passe la parole à Monsieur LORENZO.

**Monsieur LORENZO** fait observer que ce travail très intéressant a consisté en un cheminement pour arriver à cette proposition. Il explique que chacun donnait son avis sur des Post-its à chacune des différentes étapes, pour arriver finalement à des propositions de noms. Il a ainsi été retenu « VALOSEINE – nos déchets, une ressource ». Il présente les deux propositions de couleurs pour le logo et explique que le « O » représente les Boucles de la Seine. Il fait observer que le choix s'est porté sur la deuxième proposition avec « nos déchets, une ressource » en noir.

Une élue demande si une recherche de marque et de noms commerciaux a bien été effectuée.

**Le Président** annonce qu'en premier lieu, une recherche de marque a été effectuée, mais pas de recherche numérique ; or il s'est avéré qu'une recherche sur internet pour la première proposition qui était « VALORIZSE » désignait un cabinet de consultant. Il explique que l'idée pour ce nouveau nom était d'une part la notion de marque, mais également la notion d'usage puisque, désormais, le public ne vérifie pas forcément une marque, mais va directement taper sur internet et peut arriver à des réponses fantaisistes ou à d'autres significations en fonction des langues. Il signale que la proposition « VALORIZSE » a été écartée, car il pouvait y avoir confusion. Il ajoute que la marque « VALOSEINE », qui était une autre proposition, n'était pas déposée et que les recherches avec ce nom sur internet ne donnaient aucun résultat. Une fois le nom choisi, le travail a été de discuter des couleurs, des formes et de gérer les avis. Il fait remarquer que ce logo marque bien la Seine qui est considérée comme un marqueur du territoire et un fil conducteur, ce qui était souhaité par Messieurs LORENZO et BISCHEROUR. Il estime que ce changement était nécessaire et que cela permettra d'identifier le syndicat différemment, mais que celui-ci conserve deux usines avec leur nom propre : AZALYS pour l'incinération et CYRENE pour le tri.

Il demande aux élus de voter d'une part sur le nombre de délégués, incluant un nombre de Vice-présidents puisque c'est la loi et d'autre part sur le nom. Il annonce qu'il y aura ensuite une déclinaison de la charte graphique sur tous les documents afin que tout soit prêt pour la nouvelle mandature et le nouveau syndicat qui sera aux commandes pour les six prochaines années.

Une élue, au sujet du document qui vient d'être distribué, demande si la référence à 20 % est donc quatre Vice-présidents est valable, ou si c'est une erreur.

**Monsieur LE BEULZE** précise que le rapport a été modifié.

**Le Président** répond que cela a été vérifié et propose donc que, dans les statuts, soit indiqué de se référer à l'article de loi qui exprime le nombre de Vice-présidents, car, si la loi change, il ne sera pas nécessaire de changer les statuts.

Une élue répète qu'il faut donc vérifier, dans sa question, si c'est 20 ou 30 %.

**Le Président** le confirme.

Une élue ajoute qu'elle trouve le logo VALOSEINE très bien.

**Le Président** la remercie et confirme que cela parle plus que SITRU, SIDRU ou encore SIVATRU.

Sans autres observations, le comité syndical vote à l'unanimité l'approbation de la modification des statuts.

#### **CREATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Président** cède la parole à Monsieur LE BEULZE pour présenter le rapport.

**Monsieur LE BEULZE** présente le rapport et résume qu'il y a quatre postes en catégorie A en filière technique, et trois postes en catégorie C, un en filière technique et deux en filière administrative soit un total de sept postes pour le SIDRU. Il ajoute qu'en effectif réel, il n'y a que deux agents de catégorie A de la filière technique. Il explique que les suppressions de postes interviendront ultérieurement à la suite de la saisine des instances paritaires.

**Le Président** précise qu'aujourd'hui des postes sont maintenus notamment, car un agent est en disponibilité et que son poste doit être conservé au cas où cet agent reviendrait. Il ajoute que les postes sont actuellement ouverts, mais seront effectivement fermés lorsque les instances se seront réunies à ce sujet. Il fait remarquer que le but n'est pas forcément de réduire le nombre de postes, hormis le poste de directeur qui fait partie des modifications, mais de continuer à mutualiser sur l'ensemble des syndicats du SISGEL de Saint-Germain-en-Laye, de façon à monter en compétences, notamment sur les postes administratifs. Il précise qu'actuellement Madame Audrey MILLEVILLE est toujours présente en qualité d'ingénieur ainsi que Madame Carole BUHOT sur la partie ex-SIVaTRU et centre CYRENE.

**Monsieur LE BEULZE** complète en évoquant les deux postes à pourvoir cités dans le rapport.

**Le Président** s'enquiert de questions éventuelles.

En l'absence de questions, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité la création de postes – modification du tableau des effectifs.



## FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUVELABLES

**Monsieur LE BEULZE** présente le rapport. Il explique que cette délibération sert un peu de référence pour l'ensemble des syndicats, de façon à ce que les agents comptables aient la même grille d'analyse et donc de durée d'amortissement des biens.

**Le Président** précise qu'il s'agit d'harmoniser les durées d'amortissement qui étaient différentes jusqu'à présent et de revenir sur des données traditionnelles.

En l'absence de remarques, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité la fixation de la durée d'amortissement des biens renouvelables

## CONVENTION DE COOPERATION RELATIVE AU TRAITEMENT ET A LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ENTRE LE SIDRU ET LA CUGPS&O

**Monsieur LE BEULZE** présente le rapport. Il annonce que, depuis l'envoi du projet de délibération, les négociations se sont poursuivies dans le but de faire baisser les prix proposés par GENERIS, un exploitant du centre de tri Cyrène. Il annonce qu'aujourd'hui, même si les négociations ne sont pas encore finalisées totalement, le prix est passé de 249,94 € à 210 €, avec des aménagements qui sont sollicités. Il explique que les pistes supplémentaires d'optimisation sont celles qui consistent à ce que les refus de tri soient pris en charge directement par le SIDRU et donc refacturés à la Communauté Urbaine ; ainsi, cela ne passerait pas et ne serait pas pris en considération dans la convention avec GENERIS. Il poursuit avec un deuxième point qui est un éventuel ajustement de plafonnement de la redevance puisque les tonnages concernés par cette convention, passée avec la Communauté Urbaine, sont considérés comme des tonnages extérieurs au titre de la délégation de service public qui lie le syndicat avec GENERIS. Il explique qu'une redevance est donc due au syndicat pour l'usage de cette chaîne de tri qui, dans ce cas, traite des tonnages extérieurs. Il fait remarquer que l'idée est de plafonner les redevances qui seraient perçues par le syndicat et versées par GENERIS au titre de ces tonnages extérieurs. Il annonce également un troisième point, mais qui n'est pas lié directement avec la question du prix, qui consiste à envisager un investissement supplémentaire pour améliorer les conditions de tri du papier. Il fait observer que les élus sont tous informés des difficultés de revalorisation et de reprise des papiers et explique qu'ici il y a une négociation, en marge, sur un éventuel investissement qui permettrait d'optimiser les performances liées au tri du papier, de réduire et de fiabiliser la filière de reprise concernant le syndicat avec la société Norske.

**Le Président** fait remarquer que cette négociation est neutre pour le SIDRU, car il est facturé et refacture au même prix. Il rappelle que la Communauté Urbaine a arrêté la DSP sur le quai de transfert de Valène qui répartissait les volumes et que le prix proposé initialement était de 260 €, donc loin de ce qui était attendu et de ce qui avait été envisagé à un moment avec le délégataire. Il explique que c'est pour cette raison que les discussions se sont poursuivies pour arriver à un prix correspondant au budget de façon à ce qu'il n'y ait pas d'impact. Il fait remarquer aux élus qu'il aurait été difficile

d'annoncer à la Communauté Urbaine que bien que deux syndicats fusionnent pour faire des économies, elle allait devoir payer 400 000 € de plus. Ainsi, il annonce que la discussion avec le délégataire a abouti à une proposition qui n'impacte pas le SIDRU et correspond à ce qui était attendu. Il tient à ajouter que le syndicat est sensible au geste qui a été proposé.

Le Président signale que Norske est le prestataire qui a été choisi cette année dans la précipitation à la suite de la fermeture prévisible de la chapelle Darblay et indique que désormais les investissements à faire et les exigences ne sont pas les mêmes en ce qui concerne les repreneurs. Il fait remarquer que l'exigence qualitative de ce qui est envoyé nécessite que des améliorations sur la chaîne de tri soient effectuées de façon à ce que le processus soit conforme et à ne pas avoir des retours ou des déchets qui repartiraient directement à l'incinérateur.

En l'absence d'autres remarques, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité la convention de coopération de traitement des déchets entre le SIDRU et la CUGPS&O.

<p style="text-align: center;"><b>SITRU – CONVENTION DE COOPERATION RELATIVE AU TRAITEMENT ET A LA VALORISATION DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES SUR LES COMMUNES DU PORT-MARLY ET DE MAISONS-LAFFITTE</b></p>
--

**Le Président** présente le rapport. Il rappelle que malgré des discussions qui durent depuis environ cinq mois, les communes du Port-Marly et de Maisons-Laffitte ne sont pas d'accord sur le prix. Il explique qu'il leur a été proposé de refacturer les coûts de DSP avec une évolution traditionnelle jusqu'en 2023, d'y ajouter d'une part des coûts déjà payés anciennement à l'habitant qui correspondent aux frais administratifs de gestion par le syndicat et d'autre part un montant correspondant à l'amortissement de la chaîne de tri qui a démarré subitement en novembre 2019 et qui n'était pas dans les coûts du SIVaTRU. Il annonce que le blocage est sur ce dernier sujet, alors que plusieurs réunions ont eu lieu entre la Communauté Urbaine et la Communauté d'Agglomération et les deux syndicats. Il annonce qu'hier l'entretien qu'il a eu avec le Vice-président en charge des déchets à la Communauté d'Agglomération, le laisse peu optimiste sur le fait qu'un accord soit trouvé dans les jours qui viennent. Il fait remarquer qu'en conséquence, ce sujet sera traité par la nouvelle gouvernance des deux agglomérations et par le syndicat. Il rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'environ 1 500 et 1 800 tonnes annuelles. Il considère qu'un effort est fait pour travailler avec ces communes, mais qu'il ne doit pas l'être à n'importe quel prix. Il ajoute que si la volonté des communes est de quitter le syndicat, il n'y a pas de raison de les en empêcher, car aucun souci ne sera à constater en termes de volume sur la chaîne de tri et que ce n'est donc pas un sujet pour le syndicat. Il conclut en précisant que ce sujet sera revu ultérieurement et que ce point est retiré de l'ordre du jour. Il ajoute qu'il souhaitait attirer l'attention des élus sur les difficultés liées à ce sujet.

**AVENANT N°11 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR  
L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES  
MULTI FILIERES CYRENE ET D'UNE DECHETTERIE**

**Monsieur LE BEULZE** présente le rapport et explique qu'il s'agit de la réduction des écarts constatés dans la rédaction des contrats de DSP qui lient le syndicat avec le délégataire. Il fait observer que cet avenant permet de renforcer le niveau de responsabilité du délégataire dans la gestion du centre de tri. Il explique que cet objet inclut en cela la gestion de la déchetterie et la mise à disposition des bureaux qui ont été libérés par les anciens agents du SIVaTRU, lesquels sont repris dans le cadre de la DSP de cet avenant par GENERIS.

**Le Président** fait observer que cet avenant n'est pas neutre pour le syndicat, car il concerne des frais de personnel supplémentaires pour le gardiennage qui sont de 4 000 € HT/mois de plus sur la DSP, et ajoute que cela fait suite à la réorganisation du centre.

**Le Président** s'enquiert de questions éventuelles.

En l'absence de questions, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité l'avenant n° 11 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre de traitement des déchets ménagers et assimilés multi filières CYRENE et d'une déchetterie.

**AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC HELYSEO**

**Monsieur LE BEULZE** présente le rapport. Il explique que cet avenant permet d'intégrer les effets induits de la convention qui a été délibérée juste avant et qui consiste en la prise en charge, pour le compte de la Communauté Urbaine, des tonnages qui transitent par l'ancien quai de Valène. Il ajoute que le SIDRU a désormais l'obligation de traiter pour le compte de la Communauté Urbaine. Les tonnages seront apportés à l'usine AZALYS, mais seront considérés comme des tonnages extérieurs pour ne pas changer leur caractérisation et ne pas déséquilibrer la DSP. Il termine en précisant qu'un tarif a donc été fixé pour le traitement de ces tonnes.

**Le Président** s'enquiert de questions éventuelles.

En l'absence de questions, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte à l'unanimité l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public

HELYSEO.

## AVENANT A LA CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION TEMPORAIRE – TRYON

**Le Président** présente le rapport. Il rappelle que le syndicat avait été contacté en 2019 par une société qui souhaitait faire de la micro-méthanisation, grâce à une technique modulaire de containers et s'installer sur une parcelle de 2 500 m<sup>2</sup> de l'usine AZALYS. Il explique que la société a commencé à travailler sur son modèle économique et sur la façon de le financer. Il précise qu'au cours de l'année, des travaux et des discussions sur les aspects techniques et la sécurité ont eu lieu entre le délégataire actuel et le délégataire à venir sur une petite partie et qu'un accord a été trouvé. Il annonce qu'en novembre dernier, la société Tryon n'avait pas obtenu les financements espérés de la part de Start up et qu'elle est revenue vers le syndicat expliquant qu'il fallait finalement un financement traditionnel et que celui-ci appelait des demandes de garanties de la part des banquiers. Il fait remarquer que ce point a commencé à chagriner le syndicat et ajoute que, de plus, le modèle industriel avait changé, car il ne s'agissait plus d'installer des containers à plat empilables avec des structures démontables, mais d'installer des cuves. Il attire l'attention des élus sur les risques, notamment financiers, auxquels le syndicat aurait été confronté. Même s'il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision d'avenir, il fait remarquer que, dans l'éventualité d'une évolution du centre comme un troisième four ou de la méthanisation par exemple, cela signifiait que la société Tryon serait indemnisée à des niveaux entre 2 et 5 millions sur une période de quinze ans ce qui semblait compliqué.

Il mentionne qu'il est d'accord pour aider et pour mettre à disposition un terrain, sous réserve du versement d'une redevance d'occupation du domaine public votée, mais ajoute que le syndicat ne peut pas prendre une décision seul alors que la Communauté d'Agglomération et la Communauté Urbaine seraient engagées de façon indirecte. Il estime que le syndicat ne doit pas repartir dans un sujet financier alors qu'il sort juste du problème bien connu de tous les élus. Il poursuit et signale que, de plus, un point sur le marché public posait problème ; en effet, ce projet a été vendu comme un projet novateur sur lequel les règles d'attribution de marché public sont relativement souples, alors que finalement, cette technique est connue. Il fait remarquer que si cet avenant était signé cela reviendrait donc à favoriser une entreprise, ce qu'il ne veut pas. En conséquence, il souhaite que cet avenant ne soit pas voté et, ainsi, mettre fin à cette convention pour clore le sujet.

Il propose donc aux élus, en espérant qu'ils seront d'accord, de voter contre cette convention de sous-occupation temporaire d'une parcelle du domaine public située sur le SIDRU. Il répète qu'il lui semble sage de prendre cette décision, car ce n'est plus le même projet, que les conditions financières sont risquées pour le syndicat et qu'il est préférable de ne pas s'entêter. Il fait remarquer qu'il reviendra au prochain comité de travailler dans ce domaine-là, car cela lui semble important, en s'appuyant probablement plus sur la convention signée avec le SIAAP qui semble plus fiable d'un point de vue industriel et qui garantira mieux y compris pour tous les habitants.

**Monsieur MOLINA** début inaudible, précise que prendre un risque de 3,7 millions sur vingt ou vingt-cinq ans lui paraît un risque disproportionné et ajoute qu'il est tout à fait d'accord pour refuser cet

avenant.

**Le Président** précise qu'il a expliqué l'évolution du dossier entre le moment où a eu lieu la délibération en octobre 2019 et aujourd'hui. Il répète que ce n'est pas le moment, pour le syndicat, de prendre seul des décisions, en fin de mandat, et en faire part ensuite aux Présidents d'agglomérations. Il fait observer que ce ne sera jamais le moment pour de telles décisions et ajoute que le syndicat a réussi, grâce aux actions menées, à sortir de cela et qu'il n'est pas question de connaître à nouveau une telle situation.

**Un élu inaudible.**

**Le Président** répond que c'est impossible de cette façon-là même s'il est possible d'engager des sommes.

**Un élu inaudible.**

**Le Président** estime que le syndicat a été berné, qu'il a fait une erreur qu'il faut reconnaître, mais qu'il est important de le reconnaître au bon moment et ne pas aller plus loin que TRYON est en train de modifier ses demandes, ce qui n'est pas acceptable en l'état. Il rappelle que la société avait signé une convention avec GRDF, pour injecter dans le réseau. Il fait remarquer que la position de GRDF lui semble aussi légère, car il n'y avait rien. Il précise qu'aujourd'hui la technique est maîtrisée, mais en termes de plan d'épandage ils n'arrivaient pas à trouver de solution. Il fait observer que la convention entre GRDF et TRYON, sans le SIDRU qui n'était pas concerné, serait tombée d'elle-même s'ils n'injectaient pas au mois de septembre.

Sans questions diverses, **le Président** précise qu'il a pris beaucoup de plaisir à travailler avec les élus durant les deux dernières années qui ont été riches en événements. Il les remercie pour leur investissement, leur assiduité même si, au vu du grand nombre d'élus, des problèmes de quorums étaient réguliers et tiens à leur signaler que leurs efforts ont servi à faire bouger les choses. Il remercie également les services qui vont continuer leur travail.

Il fait remarquer que ce comité pourrait éventuellement se réunir à nouveau, si nécessaire, et ceci jusqu'à ce que les nouveaux membres soient élus ce qui ne sera sans doute pas le cas avant fin mai début juin.

La séance est levée à 11H45.